

RCS : BERGERAC

Code greffe : 2401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BERGERAC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00407

Numéro SIREN : 823 806 898

Nom ou dénomination : A2C PROCESS

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2023 sous le numéro de dépôt 3003

SAS A2C PROCESS
17 RTE DE L ESCAUDERIE

24130 PRIGONRIEUX

GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE de BERGERAC
du: 20/11/2023
Dépôt: 3003
N°: 823 806 838
Gestion: 2016 B 407

DOCUMENTS FISCAUX

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Certifiée conforme à l'original



1- BILAN ACTIF

N° 2050

2022

Désignation de l'entreprise : SAS A2C PROCESS		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
17 RTE DE L ESCAUDERIE		24130 PRIGONRIEUX	
Numéro SIRET* 82380689800024		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	

		Exercice N, clos le : 31/12/2022			31/12/2021
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	36 892	15 236
T	Fonds commercial (1)	AH	AI		
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ		
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS	171 342	92 141
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	36 825	29 723
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV		
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	2 465	225
TOTAL (II)		BJ	BK	245 059	137 324
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM	20 100	15 100
C T	En cours de production de biens	BN	BO	35 000	
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU		
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW	1 969	
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	367 014	151 713
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	58 404	43 830
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE		
I	Disponibilités	CF	CG	143 587	327 280
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		2 050
TOTAL (III)		CJ	CK	626 074	539 973
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	245 059	677 297
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP	2 465	(3) Part à + d'un an
Clause de rés. de prop. *		Immobilisations :	Stocks :	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2022

Désignation de l'entreprise : SAS A2C PROCESS		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	203 179	155 013
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	65 437	48 166
	Subventions d'investissement	DJ	58 821	6 688
	Provisions réglementées*	DK		
TOTAL (I)		DL	338 437	220 867
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)		DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	481 650	147 869
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		37 270
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	132 775	122 092
	Dettes fiscales et sociales	DY	97 728	101 561
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compt régul.	Autres dettes	EA	161	136
	Produits constatés d'avance (4)	EB	105 762	47 503
TOTAL (IV)		EC	818 077	456 430
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	1 156 513	677 297
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	331 553	364 855
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS A2C PROCESS										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Acquisitions, créat°, apports et virements de poste à post 3		
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	41 075	KE		KF	5 625	
C R P R E L E S	Terrains				KG		KH		KI			
	Cons truc tions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KJ		KK		KL		
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1		KM		KN		KO		
		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant	M3		KS	210 287	KT		KU	406 825	
	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencmts, aménagmts div*				KV	22 750	KW		KX	45 955	
		- Matériel de transport*				KY	19 705	KZ		LA	5 600	
		- Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	11 812	LC		LD	3 399	
		- Emballages récupérables et divers*				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
Avances et acomptes				LK		LL		LM				
TOTAL III				LN	264 554	LO		LP	461 779			
Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
Autres participations				8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	225	1U		1V	2 400			
TOTAL IV				LQ	225	LR		LS	2 400			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				0G	305 854	0H		0J	469 804			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Rééval légale ou éval en équ 4				
				par virement de poste à poste 1	par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2			valeur d'origine des immobilisations en fin				
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I			C0		D0		D7			
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II			LV		LW	46 700	1X			
C R P R E L E S	Terrains			LX		LY		LZ				
	Constructions	- Sur sol propre		MA		MB		MC				
		- Sur sol d'autrui		MD		ME		MF				
		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions		MG		MH		MI				
	Instal. tech., matériel et outillage ind.			MJ		MK	617 112	ML				
	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements			MM		MN	68 705	MO			
		- Matériel de transport			MP		MQ	25 305	MR			
		- Mat. de bureau et informatique, mobilier			MS		MT	15 212	MU			
		- Emballages récupérables et div			MV		MW		MX			
	Immob. corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF				
TOTAL III			NG		NH	726 333	NI					
Participations évaluées (mise en équ.)			0U		M7		0W					
Autres participations			0X		0Y		0Z					
Autres titres immobilisés			2B		2C		2D					
Prêts et autres immob. financières			2E	160	2F	2 465	2G					
TOTAL IV			NJ	160	NK	2 465	2H					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			OK	160	OL	775 498	OM					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le						31/12/2022
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle. Désignation de l'entreprise : SAS A2C PROCESS Néant						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B

Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS A2C PROCESS										Néant		*
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*												
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.				
Frais d'établ. et développement	CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles	PE	25 839	PF	8 135	PG		PH	36 892				
TOTAL I	RK	25 839	RM	8 135	RN		RO	36 892				
Terrains	PI		PJ		PK		PL					
- Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ					
Construct* - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
- Installations générales, agencements et aménagements des	PV		PW		PX		PY					
Inst. tech., matériel et outillage ind.	PZ	118 146	QA	34 013	QB		QC	171 342				
- Installations générales, agencements et aménagements	QD	3 454	QE	1 980	QF		QG	7 944				
Autres immob. - Matériel de transport	QH	14 577	QI	3 167	QJ		QK	18 640				
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 512	QM	2 688	QN		QO	10 242				
- Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT					
TOTAL II	QU	142 690	QV	41 848	QW		QX	208 167				
TOTAL GENERAL (I + II)	ON	168 529	OP	76 530	OQ		OR	245 059				
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
Immobilisat* amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel						
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV					
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL I	R	RX	RY	RZ	SB	SC	SD					
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
N Inst. gales., agn	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
C Inst gales.agencet & am. div	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
R Mat bur & inf mob	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL			N			NO					
TOTAL général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)						
							NZ					
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunts à étaler				Z9	Z8							
Primes de remboursemt des obligations				SP	SR							

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

2022

Désignation de l'entreprise : SAS A2C PROCESS								Néant ☐		*
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex.		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex.		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
P	Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T		TA		TB		TC		
R	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF		
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
V	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6		
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM		
	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
R	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F		5H		5J		5K		
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER		
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U		
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
D	- incorporelles	6A		6B		6C		6D		
E	sur - corporelles	6E		6F		6G		6H		
P	immobilisations - titres mis en équ.	02		03		04		05		
R	- titres de participat°	9U		9V		9W		9X		
E	- autres immob fin (1)*	06		07		08		09		
C	sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
I	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III		7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
- d'exploitation				UE		UF				
Dont dotations et reprises - financières				UG		UH				
- exceptionnelles				UJ		UK				
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision										
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2022

Désignation de l'entreprise :		SAS A2C PROCESS				Néant		*
-------------------------------	--	-----------------	--	--	--	-------	--	---

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3	
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations		UL		UM		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		
	Autres immobilisations financières		UT	2 465	UV	2 465	UW
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	367 014		367 014	
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY	306		306	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 098		8 098	
		Autres impôts, taxes, versements assim.	VN				
		Divers	VP				
	Groupes et associés (2)		VC	50 000		50 000	
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS				
TOTAUX		VT	427 883	VU	427 883	VV	
RE NV	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF				

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
		Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	VG					
		à 1 maximum à l'origine	VH	481 597	-4 873	411 059	75 411	
		à + de 1 an à l'origine						
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	132 775	132 775			
		Personnel et comptes rattachés	8C	48 923	48 923			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	22 722	22 722			
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	4 742	4 742				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	20 717	20 717				
Collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	625	625				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
		Groupes et associés (2)	VI					
		Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	8K	161	161			
		Dettes représentatives de titres empruntés*	ZZ					
		Produits constatés d'avance	8L	105 762	105 762			
TOTAUX		VY	818 023	VZ	331 553	411 059	75 411	
RE NV	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ	428 704	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032			
		Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK	94 975				
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					

Désignation de l'entreprise : SAS A2C PROCESS					Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2022	
I. REINTEGRATIONS					BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 65 437	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés								
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*		WF	Taxo sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2087)		XX	XW		
Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis)		XZ			
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI								
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI		L7	XY
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)								
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%								
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme								
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)		SU	Zone d'ent.* (act. exo.)		SW	Y1
Dont :					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	Y3
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage								
					TOTAL I		WR 81 583	
II. DEDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)								
Régimes	Plus-values	- Imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *						
imposition	nettes	- Imposées aux taux de 0%						
		- Imposées aux taux de 19 %						
particuliers	à	- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
et impos.	long terme	- Imputées sur déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
différées	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))							
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)							
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer								
Majoration d'amortissement *								
Mesures d'incitation	Entreprise nouvelle 44 septies	K9	Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2	Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)	L8		
			Sociétés d'investissement immo.	K3	Zoneestruc. defense (art. 44 terdecies)	PA		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)	1F	Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
	Zone de revitalisation rurale (44)	PC	Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Deduct. div. (cf. feuillet séparé)		dont déd. except. (art 39 decies)		Créance dérogée par le report en arrière du déf. (IS)		ZI	XS	
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)			XG	
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)				
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)						
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)				
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								
					TOTAL II		Y2	
III. RESULTAT FISCAL					Y3		XH	
Résultat fiscal avant imputation			bénéfice (I moins II)		XI	81 583		
des déficits reportables :			déficit (II moins I)			XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)					ZL	XL		
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)						XO		
RESULTAT FISCAL			BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)		XN	81 583		

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B

2022

Désignation de l'entreprise : SAS A2C PROCESS				Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4Ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)				YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis A1 1 du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis A1. 2 du CGI*				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges*					
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Total des provisions pour risques et charges				8X	8Y
Provisions pour dépréciation*					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Total des provisions pour dépréciation				9D	9E
Charges à payer					
				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
Total des provisions pour charges à payer				9K	9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032					
TOTAUX				YN	YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A					
ligne WI ligne WU					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : SAS A2C PROCESS										Néant ☐		*		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT														
Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie										OC				
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie										OD	48 166			
Prélèvements sur les réserves										OE				
TOTAL I										OF	48 166			
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale										ZB			
	- Autres réserves										ZD	48 166		
	Dividendes										ZE			
	Autres répartitions										ZF			
	Report à nouveau										ZG			
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II	ZH	48 166	
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.														
RENSEIGNEMENTS DIVERS										EXERCICE N		EXERCICE N - 1		
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail) J7										YQ	21 501	8 156	
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
Détails des postes	Autres	- Sous-traitance										YT	158 069	162 366
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 36 127										XQ	115 742	101 261
		- Personnel extérieur de l'entreprise										YU	42 494	103 452
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	10 797	7 111
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	externes	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles) ES										ST	204 225	132 435
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052										ZJ	531 327	506 624
		impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE										YW	2 377
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	19 947	19 162	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052										YX	22 324	22 163	
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée										YY	296 821	249 493	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	149 612		
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2021)*										OB	420 809		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so										ZK	%	%	
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE										XP			
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)										ZR			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI										RH			
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe JA													
	PV à 15% JK													
	PV à 19% JM													
	Groupe : résultat d'ens. JD													
	PV à 15% JN													
	PV à 19% JP													
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale JH													
	N°SIRET de la société mère JJ													

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2022

Désignation de l'entreprise : SAS A2C PROCESS							Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 %	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - valué (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			19 % (11)	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.	+					+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.	+					+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.	+					+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.	+					+	
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.	+		+		+		
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.	-		-		-		
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*	+		+		+	+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)								
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A2C PROCESS		Néant		*	
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)			
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *			
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)			
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%	
1		2	3	4	
Moins-values nettes N					
Moins-values N-1					
nettes à long terme N-2					
subies au cours N-3					
des dix exercices N-4					
antérieurs N-5					
(montants restant à N-6					
déduire à la clôture N-7					
du dernier exercice) N-8					
N-9					
N-10					
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES					
Origine	Moins-values		Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice			
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values N-1					
nettes à long N-2					
terme subies N-3					
au cours des N-4					
dix exercices N-5					
antérieurs N-6					
(montant restant N-7					
à déduire à la N-8					
clôture du dernier N-9					
exercice) N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2022

Désignation de l'entreprise : SAS A2C PROCESS		Néant				*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*						
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4					
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : SAS A2C PROCESS		Néant	
Exercice ouvert le : 01/01/2022	et clos le : 31/12/2022	Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	12,00	
dont apprentis	YF	2,00	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 484 540	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0	
Refecturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0	
Total 1	OX	1 484 540	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0	
Subv. d'exploitation reçues	OF	0	
Variation positive des stocks	OD	40 000	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0	
Total 2	OM	40 000	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	ON	483 183	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	210 987	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	129 006	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0	
Total 3	OJ	823 175	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	701 364
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	701 364	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	Du	Au	
Date de cessation	HR		

ANNEXE

- Règles et méthodes comptables
- Notes sur le Bilan Actif
- Notes sur le Bilan Passif
- Engagements financiers et autres informations

certifiée conforme à l'original



ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2022

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles				☒
des titres de participation				☒
des autres titres immobilisés et des titres de placement				☒
Frais externes de formation				
nécessaires à la mise en service				☒
Coûts d'emprunts activables				
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				☒
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation				
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				☒

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	41 075	5 625		46 700
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	210 287	406 825		617 112
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	54 267	54 954		109 221
Immobilisations financières.....	225	2 400	160	2 465
Total.....	305 854	469 804	160	775 498

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	25 839	8 135		36 892
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	118 146	34 013		171 342
Autres immobilisations corporelles..	24 544	7 835		36 825
Total.....	168 529	49 983		245 059

Dépréciations de l'actif	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :

Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
			Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements	15 100	20 100	15 100	20 100
En-cours de production de biens		35 000		35 000
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....	15 100	55 100	15 100	55 100

Dépréciation des stocks	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce

Non recensé

Clients.....	
Autres créances.....	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	2 465	2 465	
Actif circulant et charges constatées d'avance.	425 418	425 418	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....	
Clients et comptes rattachés.....	
Autres créances.....	
Disponibilités.....	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances				
Autres postes d'actif.....				
Total.....				

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) :

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....	1 000	10,00
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....		

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées.....				
Provisions pour risques & charg				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....	481 650	-4 873	411 059	75 411
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	132 775	132 775		
Dettes fiscales et sociales.....	97 728	97 728		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	161	161		
Produits constatés d'avance.....	105 762	105 762		
Total.....	818 077	331 553	411 059	75 411

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	30 000
Dettes fiscales et sociales.....	31 138
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

--

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Non recensé

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagement donnés

Intérêts sur emprunts..... 2 917

Avals et cautions.....

Autres engagements donnés.....

Engagements réciproques

Effets escomptés non échus.....

Crédit-bail mobilier..... 21 501

Crédit-bail immobilier.....

Locations longue durée.....

Autres engagements réciproques.....

Engagements reçus

Non recensé

Avals et cautions.....

Autres engagements reçus.....

Effectifs

15

Autres informations significatives

Non recensé

A2C PROCESS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 17 Route de L'escauderie

24130 PRIGONRIEUX

823 806 898 RCS BERGERAC

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE **ANNUELLE DU 30 JUIN 2023**

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts,

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 65 436,79 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice: 65 436,79€

Au compte «Autres réserves» 65 436,79€

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Copie certifiée conforme

La Présidence



AC OC
JSV

A2C PROCESS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 17 Route de L'escauderie

24130 PRIGONRIEUX

823 806 898 RCS BERGERAC

TEXTE DE LA RÉOLUTION D'AFFECTION DE RÉSULTAT **SOUmise A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN** **2023**

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 65 436,79 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice: 65 436,79€

Au compte «Autres réserves» 65 436,79€

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

La Présidence



AC 55V

A2C PROCESS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 17 Route de L'escauderie

24130 PRIGONRIEUX

823 806 898 RCS BERGERAC

TEXTE DE LA RÉOLUTION D'AFFECTATION DE RÉSULTAT **SOUMISE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN** **2023**

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 65 436,79 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice: 65 436,79€

Au compte «Autres réserves» 65 436,79€

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

La Présidence



OC-SSV
AC

A2C PROCESS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 17 Route de L'escauderie

24130 PRIGONRIEUX

823 806 898 RCS BERGERAC

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE **ANNUELLE DU 30 JUIN 2023**

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts,

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 65 436,79 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice: 65 436,79€

Au compte «Autres réserves» 65 436,79€

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Copie certifiée conforme

La Présidence



AC JSV
AC

A2C PROCESS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 17 Route de L'escauderie

24130 PRIGONRIEUX

823 806 898 RCS BERGERAC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente juin, à dix-huit heures,

Les associés de la société A2C PROCESS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, 17 Route de L'escauderie, 24130 PRIGONRIEUX, sur convocation faite par le Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Alain CHAPOULIE**, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10 000 actions sur les 10 000 ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée:

- la lettre de convocation signée par les associés pour remise en main propre
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion du président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport de gestion du président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L, 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du président et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts,

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 65 436,79 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice:	65 436,79€
Au compte «Autres réserves»	65 436,79€

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Du tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante.

Le Président
Alain Chapoulie



A2C PROCESS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 17 Route de L'escauderie

24130 PRIGONRIEUX

823 806 898 RCS BERGERAC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente juin, à dix-huit heures,

Les associés de la société A2C PROCESS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, 17 Route de L'escauderie, 24130 PRIGONRIEUX, sur convocation faite par le Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Alain CHAPOULIE**, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10 000 actions sur les 10 000 ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée:

- la lettre de convocation signée par les associés pour remise en main propre
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion du président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport de gestion du président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L, 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du président et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts,

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 65 436,79 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice: 65 436,79€

Au compte «Autres réserves» 65 436,79€

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Du tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante.

Le Président
Alain Chapoulie



A2C PROCESS

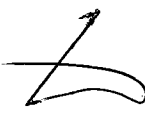
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 17 Route de L'escauderie

24130 PRIGONRIEUX

823 806 898 RCS BERGERAC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023 FEUILLE DE PRÉSENCE

N°	Associé	Pleine Propriété	Usufruit	Voix	Nom du mandataire éventuel – Signature
1	M Olivier CAIN Grange Eperon Careyrou de la Pervenche, 24500 EYMET	500		500	
2	M Alain CHAPOULIE Lieu Dit Cigale 24500 Saint Capraise d'Eyme	3900		3900	
3	SAS ANCOLIE Cigale, 24500 ST CAPRAISE D'EYMET	5100		5100	
4	M Jean-Sébastien VERNAISON 49 Route de Périgueux, 24100 LEMBRAS	500		500	
	Totaux =====	10000		10000	=====

Nombre d'associé(s) : 4

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 10 000 pouvoirs, arrêtée à quatre associés présents ou représentés possédant ensemble 10 000 droits sociaux.

Le Président

Le Directeur Général



AC de
55W

A2C PROCESS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

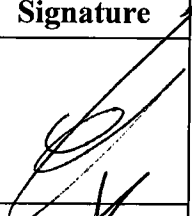
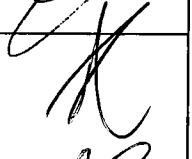
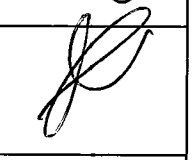
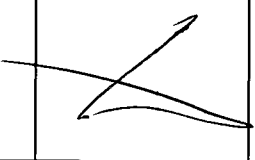
Siège social : 17 Route de L'escauderie

24130 PRIGONRIEUX

823 806 898 RCS BERGERAC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

FEUILLE DE PRÉSENCE

N°	Associé	Pleine Propriété	Usufruit	Voix	Nom du mandataire éventuel – Signature
1	M Olivier CAIN Grange Eperon Careyrou de la Pervenche, 24500 EYMET	500		500	
2	M Alain CHAPOULIE Lieu Dit Cigale 24500 Saint Capraise d'Eyme	3900		3900	
3	SAS ANCOLIE Cigale, 24500 ST CAPRAISE D'EYMET	5100		5100	
4	M Jean-Sébastien VERNAISON 49 Route de Périgueux, 24100 LEMBRAS	500		500	
	Totaux =====	10000		10000	=====

Nombre d'associé(s) : 4

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 10 000 pouvoirs, arrêtée à quatre associés présents ou représentés possédant ensemble 10 000 droits sociaux.

Le Président



Le Directeur Général



oc 35/ AC